

Le mot du président



Les espaces naturels sont indispensables au même titre que les équipements publics. Il est donc primordial d'investir pour leur sauvegarde et leur entretien, ce que fait Marne et gondoire depuis sa création.

Jean-Paul Michel

Dans ce numéro



Entretien avec le directeur de
Seine-et-Marne environnement



Publication

Le programme automne-hiver du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier est paru. Exposition, spectacles tout public et enfants, festivals, conférence : il y en a pour tous les goûts.
www.marneetgondoire.fr

Fonds résilience, suite

Dans notre dernier numéro, nous vous présentions une entreprise qui a surmonté ses difficultés liées à l'épidémie grâce au Fonds résilience. Penchons-nous cette semaine sur une autre société qui a obtenu un prêt pour faire face à l'évolution de son marché lors du confinement.

En janvier 2019, Cherif Greche lance une plate-forme web qui permet en une seule commande de se faire livrer des plats de plusieurs restaurants rapides de Bussy-Saint-Georges. Une formule qu'il destine aux pauses déjeuner entre collègues : plus de sushis pour choisir entre pizza et tex-mex. Lors du confinement, sa clientèle évolue : les livraisons à domicile initiées par les habitués qui font désormais appel à Restosbussy depuis chez eux, supplantent les commandes en entreprise. Parallèlement, les restaurants partenaires passent de 3 à 15.

Si notre entrepreneur est évidemment satisfait de cette hausse de son activité, il se rend compte que cet emballement est à double tranchant : s'il ne parvient pas à suivre le



rythme, tout peut s'effondrer. L'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) l'informe que la région lance le Fonds résilience. Le 21 juin, Cherif obtient un prêt sans intérêts de 6 500 euros pour faire concevoir un logiciel sur-mesure, capable de « dispatcher » automatiquement les commandes auprès des différents restaurants. Fort de cette perspective, il acquiert aussi un deuxième véhicule, préalable à l'embauche de personnel pour l'assister dans les livraisons. « La procédure pour obtenir ce prêt a été simple et rapide. Et le fait de ne commencer à rembourser que dans 6 mois m'apaise. Je vais pouvoir bien attaquer ce nouveau marché », conclut-il. Miam !

Décision de Bureau

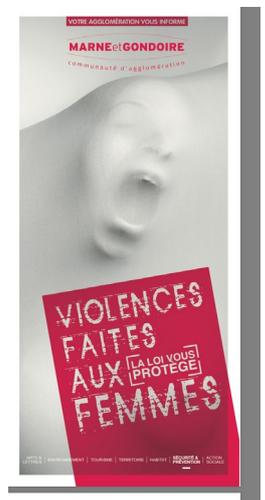
Permanences pour les femmes victimes de violences : subvention de 2 000 euros au CIDFF

Une permanence juridique d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, gratuite pour les victimes et leurs proches a lieu :

- au commissariat de police de Lagny le premier vendredi du mois de 14 h à 17 h ;
- à l'Unité médico-judiciaire (UMJ) de l'hôpital de Jossigny le 4^e mercredi du mois de 9 h à 12 h.

Ces permanences s'adressent aux femmes de tout âge résidant en seine-et-marne, victimes de violences conjugales, rencontrées sur site police ou UMJ ou lors d'une permanence CIDFF.

Joindre le CIDFF :
01 60 79 42 26



Toutes les coordonnées utiles dans le fascicule réalisé par Marne et Gondoire.
www.marneetgondoire.fr

Christophe Parisot
Directeur de Seine-et-Marne
environnement



«Marne et Gondoire a la volonté de réussir la conciliation entre l'urbain et la nature»

Quelle est la mission de votre agence ?

L'accompagnement sur les thématiques environnementales. Seine-et-Marne Environnement est un organisme associé du Département créé en 1991. Ses actions vont du conseil en rénovation énergétique à l'appui aux collectivités territoriales dans leurs projets en passant par les sorties de découverte de la nature pour les particuliers et les animations pour les scolaires. Nous sommes 20 agents : 10 conseillers Info énergie pour les particuliers et 7 agents pour la partie biodiversité.

Comment accompagnez-vous les collectivités ?

Je peux vous donner un exemple. Nous avons il y a quelques années aidé la mairie de Pomponne à réhabiliter la mare Sainte-Marie. Nous avons proposé une restauration des lieux en lui donnant à nouveau un caractère favorable aux espèces locales. Nous avons réalisés les plans, le descriptif des travaux à réaliser, trouvé un financement du Département et fait intervenir un chantier d'insertion pour procéder aux aménagements. Les habitants apprécient aujourd'hui à nouveau ce lieu.

Vous travaillez aussi beaucoup avec

Marne et Gondoire...

Oui. Ses élus ont une volonté politique de réussir au mieux la conciliation entre l'urbain et la nature. Marne et Gondoire a la chance de subir la pression de l'urbanisation à une époque où il y a une prise de conscience des limites à ne pas franchir. Les études qui y sont menées sur la circulation des espèces, le rôle de la nature en ville, les zones humides et les rus ne le sont pas partout. Cela montre donc aux autres collectivités ce qui est faisable. La récompense, si je puis dire, est que cette agglomération a été retenue par l'État pour conclure un Contrat de transition écologique (en février dernier).

Quel est l'objectif de ces études ?

Elles sont prises en compte dans les documents d'urbanisme, ce qui permet de structurer le territoire. Les projets d'urbanisme prévus intègrent la trame de la biodiversité au fur et à mesure des constructions. Il est plus facile d'agir avant qu'après. Dans certains territoires urbanisés de longue date, la réintroduction de la nature en ville ne peut se faire qu'au prix de requalifications lourdes. Les zones rurales de Seine-et-Marne sont quant à elles peu avancées dans ce type d'études car les élus n'y voient pas pour

l'instant d'artificialisation des sols. Des problèmes de biodiversité y existent pourtant aussi.

Quels sont les enjeux en Seine-Marne ?

La biodiversité s'y tient encore plutôt bien mais le front d'urbanisation qui progresse enclave certains territoires : les déplacements des espèces animales et la continuité des espèces végétales y sont entravés. D'où l'importance d'identifier et protéger les couloirs de circulation, ce que l'on appelle la trame verte et bleue. L'imperméabilisation des sols est un autre corollaire de cette pression liée à l'augmentation de la population.

Quelles sont les conséquences du changement climatique en Seine-et-Marne ?

Des espèces d'insectes et oiseaux, qui viennent du sud de la France, sont maintenant communes en Seine-et-Marne. De nouvelles espèces de libellules, criquets et sauterelles sont présentes. Chez les oiseaux, on peut citer le héron garde-boeufs.

Par ailleurs, l'effet combiné des vagues de chaleur et de la sécheresse se ressent sur les espaces agricoles et les massifs forestiers, qui connaissent des dépérissements d'espèces. La forêt de Fontainebleau, en raison



Forêt régionale de Ferrières

de son sol sablonneux, est particulièrement affectée car c'est un massif moins humide que la forêt de Ferrières par exemple.

Qu'observe-t-on dans ces forêts ?

Les arbres, stressés hydriquement, y sont

en moins bonne santé, donc plus sujets aux maladies et moins aptes à s'en défendre. Le hêtre est condamné à disparaître de notre département d'ici quelques décennies. D'ores et déjà, nous conseillons de ne plus en planter.

Par ailleurs, les hivers ne sont plus assez froids pour détruire les parasites et les maladies. Si bien qu'aujourd'hui, l'orme champêtre n'atteint plus une taille supérieure à celle d'un arbuste à cause de la graphiose de l'orme. De même la chalarose, là aussi causée par un champignon, décime le frêne. Ce sont des phénomènes observés en Seine-et-Marne comme ailleurs et causés par la plantation de sujets qui ne viennent pas de ces forêts. C'est donc aussi lié aux mouvements qu'on impose à la faune et à la flore.

Au final, il va donc y avoir un renouvellement d'espèces. Le risque est que les espèces exotiques, adaptées à ce nouveau climat, et qui vont coloniser l'espace libéré par les espèces en dépérissement, ne deviennent envahissantes. Car les espèces locales, qui n'y ont pas été confronté auparavant, ne sont pas à même de stopper leur expansion.

Un mot sur la trame noire, thème des prochains Ateliers de la biodiversité de Marne et Gondoire le 2 octobre ?

Ce qui n'était qu'un souhait d'astronomes pour mieux voir les étoiles s'est imposé au fil des années comme une cause écologique puis de santé publique. Savez-vous que l'éclairage nocturne perturbe les prédateurs de la chenille urticante ? L'éclairage qui entre dans les habitations a aussi des conséquences sur la santé humaine. On a aujourd'hui les solutions techniques pour éclairer à bon escient. Il n'y a donc plus d'excuse pour ne pas s'y intéresser ! C'est le but de ces ateliers professionnels de Marne et Gondoire auxquels nous participons chaque année.

Quads et motos en forêt : lutte sans relâche

Par l'Agence des espaces verts
de la Région Île-de-France

La présence des motos et des quads en forêt, interdite au titre du code de l'environnement, est un problème récurrent depuis de nombreuses années dans les espaces naturels. Mais depuis la fin du confinement, le phénomène s'est amplifié. Les contrevenants ont pris l'habitude d'utiliser ces espaces comme des terrains de jeux, au détriment des riveains et des autres usagers.

L'impact sur le public et les espaces naturels est sans équivoque : mise en danger de la vie des promeneurs et des conducteurs eux-mêmes, nuisances sonores et stress pour les usagers, pollution et dégâts écologiques...

L'AEV mobilise pourtant tous les moyens dont elle dispose pour lutter contre ce fléau : panneaux d'interdiction aux entrées des massifs, tournées de surveillance, organisation d'opérations ponctuelles mais d'envergure en collaboration avec les forces de l'ordre ... Des dispositifs sont également installés dans la mesure du possible pour limi-

ter l'accès aux engins motorisés (barrières ou autres aménagements). Néanmoins les solutions restent limitées : condamner l'accès de la forêt aux quads et motos implique souvent l'impossibilité pour les poussettes ou personnes à mobilité réduite d'y accéder. Reste la verbalisation. Ici, la marge de manœuvre de l'AEV est limitée. Les forces de l'ordre, la gendarmerie, les polices nationale et municipale, l'Office français pour la biodiversité disposent, auprès du maire, des moyens permettant d'agir efficacement. Les usagers sont invités, lorsqu'ils constatent ces d'incivilités, à appeler la police ou la gendarmerie pour signaler les faits.

Où pratiquer les sports motorisés ?

La pratique à des fins de loisirs des engins motorisés doit être cantonnée aux terrains aménagés et autorisés spécialement à cet effet.

Pour trouver un terrain homologué, consultez le site de la Ligue motocycliste d'Île-de-France :

www.liguemoto-idf.org

Tél. : 01 64 90 48 45

Mail : liguemoto.idf@wanadoo.fr.

Brièvement

À la découverte de nos villages

Le week-end des 29 et 30 août, l'office de tourisme organisait des promenades dans Lesches et Chalifert. L'Histoire du village était racontée par un habitant. Des visites de Carnetin sont prévues lors des journées du patrimoine les 19 et 20 septembre.

Telle est la question

Dans quelle ville a été prise
cette photo ?

Réponse au prochain numéro



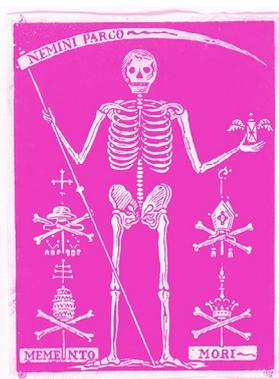
Happy culture

En août et jusqu'au week-dernier, l'Office de tourisme organisait des ateliers d'initiation à l'apiculture avec l'association Les Ruchers d'Enora. Les enfants et adolescents pouvaient découvrir l'organisation des abeilles et leur rôle.

Les séances avaient lieu à la Maison de la nature de Ferrières-en-Brie, au parc de Rentilly et au parc du Mont Evrin.



À venir



Vendredi 18 septembre de 19 h à 21 h 30 : ouverture de la saison automne-hiver du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier. Visite libre de l'exposition Le Cabaret du Néant dans le château.



Samedi 19 et dimanche 20 septembre : journées européennes du patrimoine.



Dimanche 27 septembre : randonnées Méli-mélo, départ au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier.



Vendredi 26 septembre : ouverture des réservations pour le festival Automne jazz, qui aura lieu du 14 au 18 octobre

Plus d'informations : www.marneetgondaire.fr